



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 JUIN 2021

Inscrit au registre des délibérations

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 08 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Montblanc se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du CGCT, le 01/06/2021.

Présents : ALLINGRI Claude, BARRABES Yannick, BLAZQUEZ Georges, CARAYON Guy, FACERIES Bernadette, FAJON Marie-Hélène, GALLERINI Carole, GARAPON Julien, GARCIA Anthony, GEORGES Guillaume, LOZANO Séverine, MARIGOT Nathalie, MONTAGUD Bernard, PETIT Céline, RONC Oriane, TERENTIEFF Muriel, WOLFF Véronique

Excusés et représentés par pouvoirs : DENIER Sandrine à Y. BARRABES, MARCHAND Patrice à C. ALLINGRI, MOLI Eliane à S. LOZANO, OLACIA Romain à N. MARIGOT, RODRIGUEZ Cédric à C. GALLERINI., SENEGAS Alain à N. MARIGOT.

➔ ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE (13/04/2021)

Aucune autre observation n'étant émise, le procès-verbal est adopté.

1. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS-MEDITERRANEE (CABM) : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2021-2026

Par délibération du 9 juillet 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement de la procédure d'élaboration du 3ème PLH de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Le 1^{er} mars 2021 le programme d'actions détaillées a été présenté aux maires, aux membres du bureau communautaire et aux personnes publiques associées dans le cadre d'un troisième comité de pilotage.

Par délibération du 27 mars 2021, le Conseil Communautaire a arrêté le projet du Programme Local de l'Habitat 2021-2026.

Sur la base du diagnostic et du bilan du PLH 2013-2019, sept orientations stratégiques ont été retenues :

Orientation 1 : accompagner les dynamiques démographiques de 1% an, par une production de logement diversifiée

Orientation 2 : promouvoir la qualité urbaine, patrimoniale et environnementale à travers la politique de l'habitat

Orientation 3 : poursuivre la requalification des centres-anciens en veillant aux équilibres sociologiques

Orientation 4 : poursuivre le renouvellement urbain sur Béziers et la requalification du parc social public dans son ensemble

Orientation 5 : accentuer le rééquilibrage spatial de la production de logement sociaux et du peuplement

Orientation 6 : répondre aux besoins des populations en difficultés et des publics spécifiques sur l'ensemble du territoire

Orientation 7: piloter et animer la politique de l'habitat

Sur la base de ces enjeux, le programme d'actions a été construit autour de onze actions :

Action 1 : Mettre en œuvre une politique foncière à l'échelle de la Communauté d'Agglomération

Action 2 : Soutenir la production et la réhabilitation des logements sociaux publics et privés conventionnés

Action 3 : Soutenir l'accèsion à la propriété des primo-accédants

Action 4 : Promouvoir la qualité urbaine et la prise en compte des objectifs de développement durable

Action 5 : Conforter le rôle moteur de la ville-centre en accélérant la reconquête de son cœur de ville

Action 6 : Étendre la dynamique de requalification aux cœurs de villages

Action 7: Poursuivre la remise à niveau énergétique de l'ensemble du parc énergétique

Action 8: Accompagner et requalifier les copropriétés dégradées ou en voie de fragilisation

Action 9: Poursuivre et encadrer la diversification de l'offre en faveur des personnes âgées et à mobilités réduites

Action 10: Apporter une réponse homogène et cohérente sur le territoire aux besoins des publics précaires et spécifiques

Action 11: Pilotage et animation de la politique locale de l'habitat

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par **23 voix POUR**,
EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet du Programme Local de l'Habitat 2021-2026.

2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTES VACANTS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité, sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le conseil sera appelé à.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par **23 voix POUR**
APPROUVE la modification conséquente du tableau des emplois de la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures et 20 minutes

Montblanc, le 09 juin 2021

Le Secrétaire de séance,

Signature des conseillers municipaux présents le 08/06/2021